

- Vu** le Code de l'Education et notamment les articles D.613-31
Vu la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques
Vu le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié organisant la profession d'avocat, notamment ses articles 51 à 54
Vu le décret n° 2016-1389 du 17 octobre 2016 modifiant les conditions d'accès aux centres régionaux de formation professionnelle d'avocats
Vu l'arrêté du 17 octobre 2016 modifié par arrêté du 6 mars 2018 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocat
Vu l'avis favorable du garde des sceaux en date du 8 février 2017
Vu l'arrêté du 20 mars 2017 désignant l'Université de Franche-Comté en qualité de centre d'examen pour l'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats

ARRÊTÉ

Article 1 : le calendrier des épreuves d'admission est fixé aux dates suivantes :

- Anglais :

Du Lundi 14 au Mardi 15 Novembre 2022.

- Epreuve de l'exposé-discussion :

Du Jeudi 24 au Vendredi 25 Novembre 2022.
(en fonction du nombre de candidats)

A Besançon, le 20 Mai 2022

Pour la présidente de l'Université,
Par déléguation,
Le Directeur de l'UFR SJEPEG

Christophe LANG